



AVIS DE COURSE

Finale Championnat Nouvelle-Aquitaine OSIRIS
28 octobre 2017
Arcachon
Cercle de la Voile d'Arcachon
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux équipages finalistes du Championnat d'Aquitaine.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Néant

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription et briefing :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
28 octobre 2017	09h00	10h00

- 5.1 Briefing :

28 octobre 2017	11h00
-----------------	-------

5.3 Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
28 octobre 2017	11h00

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Les concurrents navigueront sur Surprise. Pour les Surprise de propriétaires (3 sur 5),
Le propriétaire ou un représentant pourra être à bord.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Construits**

7.2 L'emplacement de la zone de course est situé devant le port d'Arcachon

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle de la Voile d'Arcachon 05.56.83.05.92 – contact@voile-arcachon.org

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
Arcachon	28 octobre	11h54	17h40	31